

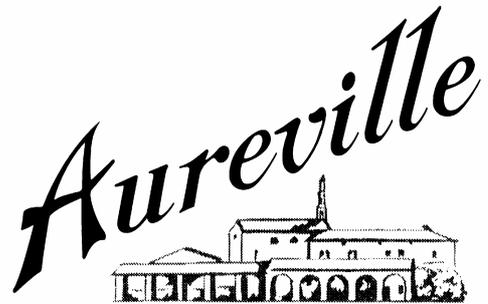


Mairie d'Aureville
Le Village
31 320 AUREVILLE

Téléphone: 05 61 76 30 29

Fax: 05 61 76 41 36

Email: mairie.aureville@wanadoo.fr



Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AUREVILLE

Lundi 12 décembre 2011

Table des matières

Sujets avec débats

convention de mise a disposition

Régularisation fonciere

Réunion extra ordinaire du Conseil Municipal
du 12 décembre 2011
CM 2011-12

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

Mesdames :

1. GROENEN Karine
2. GUTH Dominique
3. CALLES Colette
4. MANENT Corinne
5. CLASTRES Emmanuelle
6. TORRENT Marie Jo
7. COMETTI Edwige

Messieurs :

8. ESPIC Xavier
9. CAMUS Gabriel
10. RIOCROS Jean-Pierre
11. SALEIL Georges
12. TARROUX Francis
13. GIROT Ronan
14. MOUMIN Jean-Marc

Absents excusés : néant

• **Sujets avec débats**

- Convention de mise à disposition avec le Sicoval
- Régularisation foncière

• **Questions diverses.**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2011 à 20h30.

Membres en exercice : 14 / Présents : 14 / Pouvoir : 0 / Votants : 14.

Madame MANENT Corinne été désignée secrétaire de séance.

Sujets avec débats

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

12/2011 – 39/01

Convention entre le SICOVAL et la commune d'Aureville pour la mise à disposition du service « Portage de repas » et « accompagnement extra scolaire des 12 – 17 ans ».

M. le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération en date du 28 août 2011, il a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération / Transfert de compétences concernant

- L'action sociale d'intérêt communautaire.
- La compétence de l'organisation et la gestion du ramassage des animaux
- La mise en place par le Sicoval de la prestation de service médecine du travail et de la prestation réalisation des mesures débit-pression sur les poteaux incendie

Dans le cadre de la prise de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », issue du bloc de compétence légale « action sociale », le Sicoval déroge au principe du transfert automatique des personnels et biens liés à l'exercice de la compétence nouvellement transférée et propose à la commune qui l'accepte la convention de mise à disposition de services liée à l'exercice de la compétence transférée.

Monsieur le Maire propose de passer avec le Sicoval une convention de mise à disposition de services concernant le portage de repas à domicile et l'accompagnement extra scolaire des 12-17 ans.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REGULARISATION FONCIERE

Régularisation Foncière chemin de Capdeville.

12/2011 – 40/02

M. le Maire rappelle informe son Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation des emprises foncières supportant les équipement publics, le Sicoval a été amené à faire réaliser un bornage contradictoire afin de délimiter l'assiette foncière du réservoir surélevé d'Aureville, chemin de Capdeville.

A cette occasion, il a été constaté que le chemin empiétait de 32ca et 53ca sur les propriétés de Mme TOMMASI et M VILLENEUVE. Après discussion il a été envisagé de procéder à la régularisation moyennant les sommes forfaitaires de 150 € par propriétaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à verser les sommes de 150 € à Mme TOMMASI et à Monsieur VILLENEUVE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le **MARDI 03 JANVIER 2012**, à 20h30